

# Roselière de la Barraque



Août 2011

Commune de Grisolles – Département du Gers

David DEMERGES & Erwan GLEMAREC

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées  
75, voie du Toec – BP 43053  
31076 Toulouse Cedex 3  
[www.cren-mp.org](http://www.cren-mp.org)



Ce programme est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.

## A. CONTEXTE

La Roselière de la Barraque se trouve sur la commune de Grisolles, au sud-est du département du Tarn-et-Garonne, et à quelques kilomètres de la limite du département de la Haute-Garonne. Située à mi-chemin entre Ondes et Grisolles, au lieu-dit «La Barraque», cette roselière occupe un ancien bras mort de la Garonne dont elle est désormais déconnectée (600m).

La surface du site acquis par le Conservatoire (en 1994 et 2001) représente environ 4,5 hectares dont 3,5 ha sont occupés par la roselière.

S'insérant dans un contexte très agricole, le site présente néanmoins de nombreux intérêts patrimoniaux au regard de la région Midi-Pyrénées, résidant d'une part sur la roselière (formation végétale rare au niveau régional) et d'autre part sur la colonie de Héron pourpré qui utilise ce site depuis de nombreuses années comme zone de reproduction. La présence d'un cortège d'oiseaux paludicoles qui exploitent la roselière tout au long de l'année ne fait qu'accroître la nécessité de la préserver.

Les enjeux de ce site sont déjà largement reconnus puisqu'il a été classé en APPB, qu'il fait partie d'une zone Natura 2000 et d'une ZICO et qu'il a également été défini en ZNIEFF.

Un plan de gestion a été réalisé en 2001, il s'agit maintenant de le mettre en œuvre. L'année 2008 a été consacrée aux inventaires et suivis naturalistes (colonie de Héron Pourpré, suivi des migrateurs, dynamique de la végétation, inventaires entomologiques et botaniques).

## B. REVISION DE L'APPB VALIDEE EN 2010

Suite à une sollicitation de la part du CREN-MP pour modifier l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Bras mort de la Barraque à Grisolles (82), la commission départementale nature de la préfecture du Tarn-et-Garonne a validé la révision de cet APPB.

Ceci permet maintenant une intervention sur le site par le CREN-MP en lien avec le plan de gestion, mais interdit toujours le site pour tout autre personne.

Il a été demandé au CREN-MP de mettre en place un panneau avec une carte du site, pour indiquer la présence de cet APPB et l'interdiction de pénétrer sur le site.

## C. CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES DU SITE

L'utilisation régulière constatée du chemin agricole qui coupe la roselière (partie sud), perturbant la nidification du Héron pourpré dans les frênes, nous a amené à reprendre contact avec l'entreprise Syngenta.

Nous avons donc rencontré Mr Andrieu sur le site, le 21/07/2011. Suite aux démarches précédemment effectués, le directeur avait fait condamner les accès avant notre rencontre. De bonne volonté, celui-ci nous a affirmé l'engagement de sa société à ne plus utiliser le passage (en insistant sur son utilisation très ponctuelle jusqu'à maintenant). Mr Andrieu, également intéressé par la démarche de gestion du site, s'engage également à sortir les remblais de souches entreposés à la limite de propriété durant l'hiver 2011-2012.

La destruction partielle du chemin par le CREN-MP, visant à le rendre impraticable pour tout type de véhicule motorisé, est prévu durant ce même hiver.

## D. LA GESTION DU SITE

Dans l'attente de l'APPB modifié, aucune action de gestion n'a pu être planifiée en 2009-2010, mais des actions ciblées sont planifiées pour l'hiver 2011-2012, à savoir :

- Débroussaillage du fossé d'alimentation en eau de la roselière (avec mise en tas). Le but est de faciliter la lisibilité du site cet hiver afin de vérifier s'il y a une alimentation en eau suffisante pour la roselière et d'être capable de prendre du recul pour les années suivantes ;
- Plusieurs passages pour localiser les zones d'écoulement préférentiels et les niveaux d'eau ;
- Coupe et exportation des chablis en dehors de l'habitat roselière ;
- Partie sud : abattage, exportation et mise en tas de certaines boules de saules (en conservant celles se situant à proximité directe de la colonie) et destruction avec exportation d'une partie du fourré pour le contenir ;

- Suivi de l'alimentation en eau de la roselière et mise en place d'un seuil de relevage de niveau d'eau (à voir selon les observations de l'hiver) au niveau des buses près du chemin goudronné ;
- Fauchage (ronciers et du Sureau yèble) et exportation de la matière pour mise en tas sur la partie la plus haute du site ;
- Abattage en tire sève des negundos ;
- Annelage des peupliers plantés (création de bois morts sur pied, intéressant pour la faune saproxylique et la fonge).

## E. SUIVI DE L'AVIFAUNE


Plusieurs suivis naturalistes ont été réalisés en 2010-2011 :

- **Suivi régulier du Héron pourpré** de 2009 à 2011 : suite à la mini-tempête de l'hiver 2009, les aulnes hébergeant la colonie sont tombés. En 2010, les couples encore présents se sont installés dans les frênes bordant le chemin en terre (partie sud). 6 couples minimum (difficulté de visibilité) se sont reproduits avec succès, donnant environ 10 jeunes à l'envol. Le passage régulier mais peu fréquent sur ce chemin ne semble pas avoir eu d'impact négatif sur la reproduction, mais nous avons décidé tout de même de remettre en marche les négociations avec Syngenta pour la destruction de ce chemin (voir plus haut).
- En 2011, le suivi a montré une chute sensible des effectifs de cette colonie, puisque seulement 3 couples semblent s'être reproduit avec succès, ce qui est faible. Les travaux de destruction durant l'hiver 2011-2012 permettront de vérifier si le passage sur le chemin avait un réel impact sur la régression constatée de la colonie.
- **Suivi du Blongios nain** : des écoutes et recherche à vues ont été effectuées. Aucun contact n'a été fait avec cet oiseau en 2009-2011, qui n'a d'ailleurs pas été revu depuis plusieurs années sur le site. Il s'agit d'une espèce en régression en France, qui fait l'objet d'un plan de restauration. Dans la région Midi-Pyrénées, l'actualisation de l'atlas régional des oiseaux nicheurs (période 2007-2011) n'a permis de le contacter que dans 4 mailles (10x10 km), sans aucune preuve de nidification certaine. Bien que très discret, il est probable que la répartition actuelle reflète assez bien la réalité.

## F. PROSPECTIONS NATURALISTES

Tableau de comparaison des espèces connues et découvertes depuis l'inventaire initial :

Groupes taxonomiques	2001	2007	2008	2009	2010	2011	Cumul final
Mammifères	4		1			2	7
Oiseaux	31		7	6	2		46
Reptiles	1	1		1			3
Amphibiens		3					3
Araignées		4	8	5			17
Coléoptères			3	2			5
Odonates	4	9	6		1		20
Orthoptères		9	1	1		2	12
Hétérocères (papillons de nuit)			90	13		11	114
Rhopalocères (papillons de jour)	1	12	2	5			20
Cigale		1					1
<b>Faune</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>118</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>248</b>
<b>Flore</b>	<b>88</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>12</b>		<b>50</b>	<b>143</b>

 Non inventoriés pour l'année concernée

Des prospections ont été menées entre 2009 et 2011, sur divers groupes taxonomiques, notamment ceux prévus dans le cadre de la réalisation du plan de gestion :

- Il semble, d'un point de vue global faunistique, que les inventaires sur les groupes suivants sont assez proches de l'exhaustivité (voir tableau ci-dessus) : avifaune, reptiles/amphibiens, odonates ; papillons de jour et orthoptères. Dans ces groupes, le nombre d'espèces nouvelles

sur le site n'augmente pas au fil des années.

- **Les hétérocères (papillons de nuit) :** 2 chasses de nuit ont été réalisées, les 12/07/2009 et 24/06/2011, ce qui a permis de rencontrer 24 espèces supplémentaires pour le site. Parmi elles, on peut retenir les éléments suivants :
  - o le cortège caractéristique des zones humides et phragmitaies est régulièrement observé, avec des espèces à forte valeur patrimoniale : *Nascia ciliaris* (Pyralidae), qui vit sur *Carex riparia* ; *Archanara dissoluta* (Noctuidae) dont la chenille consomme les phragmites et *Coenobia rufa* (Noctuidae) qui dépend de divers joncs. Une autre espèce s'ajoute en 2011 à ce cortège : *Macrochilo cribrumalis* (Noctuidae), une espèce discrète et peu commune dans la région Midi-Pyrénées ;
  - o Quelques espèces bien représentées dans la moitié nord de la France en contexte frais, se retrouvent dans notre région dans les zones alluviales de plaine et dans les régions montagneuses, souvent de manière localisée et en effectifs peu abondants. C'est le cas pour les espèces suivantes rencontrées récemment sur le site : *Furcula bifida*, *Ipimorpha retusa* et *Pelosia muscerda*



De gauche à droite : *Macrochilo cribrumalis*, *Archanara dissoluta* et *Ipimorpha retusa*.

Source des photos : [www.lepinet.fr](http://www.lepinet.fr)

#### - Inventaires floristiques en 2011

Parmi les 50 espèces végétales inventoriées en 2011, 16 taxons sont nouveaux pour le site. Il s'agit majoritairement de plantes rudérales ou caractéristiques de friche telles que *Elytrigia repens*, *Lapsana communis*, *Lolium multiflorum*, *Mercurialis annua*, *Picris hieracioides*, *Polygonum cf lapathifolium*, *Senecio jacobaea* et *Torilis arvensis*.

Parmi les autres espèces nouvelles, toutes communes également, nous avons trouvé *Lolium perenne*, *Arrhenatherum elatius*, *Myosoton aquaticum*, *Rubus caesius*, *Ulmus minor*, *Brachypodium sylvaticum* et *Acer negundo*.

En 2011, nous avons revu plusieurs taxons caractéristiques de magnocariçaie comme *Phragmites australis*, *Carex acutiformis*, *Carex riparia*, *Iris pseudacorus*, *Lysimachia vulgaris*, ainsi que des plantes de mégaphorbiaie telles que *Calystegia sepium*, *Althaea officinalis*, *Epilobium hirsutum*, *Scutellaria galericulata* et *Urtica dioica*.

Notons la présence de stations isolées d'espèces exogènes que sont l'Erable negundo (*Acer negundo*) et la Canne de provence (*Arundo donax*).

*Carex vesicaria* et *Ranunculus circinatus* ont été identifiées en 2007. A notre connaissance, les seules mentions connues pour ces deux taxons en Tarn et Garonne, en dehors de ce site, sont issues des travaux de Lagrèze-Fossat en 1847. Il sera donc important de confirmer leur présence dans les années à venir, tout comme celle de la prêle fluviatile (*Equisetum fluviatile*), qui est déterminante en plaine, et dont la présence constitue également un intérêt floristique pour ce territoire. En dehors de cette mention, nous ne connaissons pas actuellement de station contemporaine en Tarn-et-Garonne pour cette prêle.

## G. DYNAMIQUE DE LA ROSELIERE

La réouverture du milieu sur le bord ouest de la partie médiane du site, où une coupe de peupliers a été réalisée récemment, n'a pas permis la progression de la roselière. Au contraire, c'est une végétation d'ourlet nitrophile dominée par l'Ortie et le Sureau yèble qui s'est développée, elle-même colonisée par des ronciers et des frênes. La progression des ronces semble se poursuivre de l'extérieur vers l'intérieur de la zone humide jusqu'au groupement quasi-monospécifique à *Phragmites australis*,

Comme mentionné plus haut, le fauchage de la zone périphérique et l'exportation de la matière sont prévus en hiver 2011-2012.

De l'autre côté (partie est), la lisère se présente sous la forme d'un talus arbustif (fourrés) non favorable à son expansion.

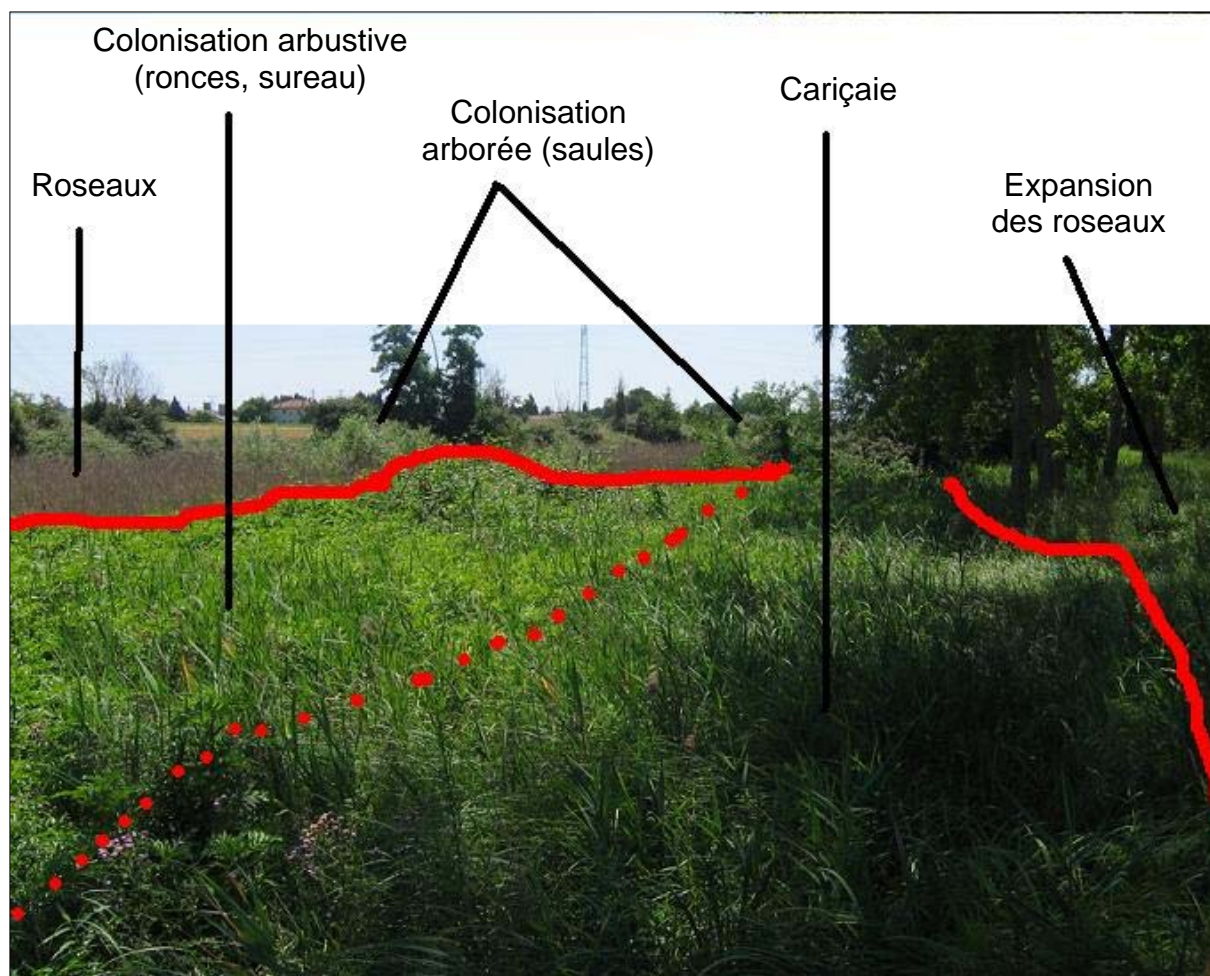
Ces 2 dernières années, comme en 2007 et 2008, la roselière est restée de nombreux mois sans alimentation en eau. Certes, un assèchement de deux ou trois mois était cité comme important pour le maintien de l'habitat, dans les actions de gestion. Mais un assèchement prolongé s'avère toujours problématique à long terme.

Dans la partie centrale au nord du site, on est frappé par la faible diversité spécifique de la roselière qui comporte essentiellement du *Phragmites australis*. La forte épaisseur de la biomasse accumulée au sol limite probablement le développement des autres plantes caractéristiques de roselières. Dans un contexte d'assèchement prolongé, on s'attendrait à une dynamique de fermeture accélérée. Or, cela ne semble pas être le cas dans la partie centrale en amont car la forte accumulation de biomasse bloquerait momentanément la dynamique naturelle et donc la colonisation par les ligneux. En l'absence de restauration de l'alimentation en eau du site, il conviendra donc de ne pas faucher la zone centrale de la roselière correspondant à un cortège monospécifique à *Phragmites australis*, ni d'en exporter la biomasse.

En revanche, il est nécessaire de couper les ligneux que l'on observe çà et là au milieu de la phragmitaie. Notons toutefois, que le maintien de certains arbres, dont notamment des saules blancs, en position centrale de la zone humide, à proximité du site de nidification des hérons cendrés, est une solution à envisager.

La restauration de la roselière est conditionnée par une bonne alimentation en eau du site. Les actions de suivi de l'alimentation en eau de la roselière et la mise en place d'un seuil de relevage de niveau d'eau (à voir selon les observations de l'hiver) au niveau des buses près du chemin goudronné, permettront d'affiner l'analyse des fluctuations de niveau d'eau.

Localement, on perçoit sur le terrain une succession de végétations de l'extérieur vers l'intérieur de la zone humide (cf. schéma ci-dessous). S'il existe des zones monospécifiques à roseau, en revanche on note ponctuellement la présence de cortèges enrichis par d'autres plantes dont notamment des cariçaies dominées par *Carex riparia* et *Carex acutiformis*. Toutefois, une caractérisation phytosociologique plus fine de la végétation serait nécessaire pour mieux décrire cela.



Zones de colonisation de la roselière (ouest).